

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015





**Le présent document a été produit par l'Institut national des mines.**

Pour toute demande de renseignement :

Institut national des mines  
125, rue Self  
Val-d'Or (Québec) J9P 2L4  
Téléphone : 819 825-4667  
Télécopieur : 819 825-4660  
info@inmq.qc.ca



© Gouvernement du Québec  
Institut national des mines, 2015

ISBN 978-2-550-68143-4 (Imprimé)  
ISBN 978-2-550-68144-1 (En ligne)  
ISSN 1929-6290 (Imprimé)  
ISSN 1929-6304 (En ligne)

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

# TABLE DES MATIÈRES

**5—**

**MESSAGE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

**6—**

**MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**7—**

**MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**9—**

**DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES**

**PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES**

**10—** Mission

**11—** Fonctions

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**12—** Nominations

**13—** Mandat du président et des membres du conseil

**13—** Processus de remplacement

**14—** En cours d'exercice 2014-2015

**15—** Départs en cours d'exercice

**FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2014-2015**

**16—** Dépôt d'un avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur la formation par simulation pour les opérateurs d'engins miniers surdimensionnés et publication d'un rapport sur l'enseignement par simulateur

**17—** Portrait de la formation dispensée par les entreprises

**17—** Formation des formateurs : première formation minière professionnelle à distance au Québec

**18—** Un réseautage accru entre le secteur de l'éducation et le secteur minier : pour être plus concurrentiel au Québec, au Canada et dans le monde

**18—** Formation, technologie et recherche dans le secteur minier : près d'une trentaine d'articles diffusés à grande échelle

**19—** L'apport des femmes dans l'industrie minière

**19—** Un répertoire d'activités qui a trait aux roches et aux minéraux utile dans le cadre du programme de formation au primaire et au secondaire

**19—** Le bulletin de veille Mine@venir joint de plus en plus de lecteurs qui désirent tout savoir sur les tendances en matière de formation minière

## QUELQUES CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES

- 20** – Ressources humaines
- 20** – Ressources financières
- 21** – Ressources informationnelles

## AU SUJET DES COMITÉS

- 22** – Comité d'audit
- 22** – Comité de veille stratégique
- 23** – Comité des ressources humaines

## **24** —

### RÉSULTATS RELATIFS AUX OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016

## **40** —

### LES ÉTATS FINANCIERS

## LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

- 56** – Code d'éthique et de déontologie
- 56** – Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- 56** – Loi sur l'administration publique
- 56** – Loi sur la charte de la langue française
- 57** – Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public et des sociétés d'état

## ANNEXE

- 58** – Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration



4

# MESSAGE DU MINISTRE



L'Institut national des mines joue un rôle prépondérant sur tout le territoire du Québec en améliorant l'accessibilité et le réseautage du domaine minier et en en faisant la promotion. Il assure un arrimage entre l'industrie et les établissements d'enseignement pour doter ce secteur d'un personnel qualifié et compétent.

L'Institut propose des projets à la fine pointe de la technologie et mène des activités de veille stratégique sur les tendances en matière de développement et d'innovation pour que ces dernières soient prises en compte dans la formation de la main-d'œuvre. Il contribue également à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec dans le secteur minier.

Partenaire du gouvernement dans différentes stratégies, l'Institut favorise le développement de l'économie, de l'emploi et des régions du Québec. Au cours des prochaines années, il continuera d'établir et de développer des partenariats qui dynamiseront ce secteur déjà fort prometteur, suscitant ainsi l'intérêt de nouvelles clientèles sur les marchés nationaux et internationaux.

## **FRANÇOIS BLAIS**

*Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche et ministre responsable du Loisir  
et du Sport*

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'exercice 2014-2015 de l'Institut national des mines est marqué par l'arrivée de M. François Blais au sein du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et je suis fier de souligner que ce présent rapport annuel inclut, pour la toute première fois, le Mot du ministre.

Après quatre années d'existence, l'Institut national des mines jouit d'une reconnaissance accrue au Québec. Il se démarque, cette année, par la publication de son premier avis adressé au ministre, intitulé Avis sur le projet d'école minière revisitée : la formation par simulation pour les opérateurs d'engins miniers surdimensionnés, ainsi que par ses nombreuses autres publications. Il a contribué à mettre en action les acteurs du milieu de l'éducation et de l'industrie minière et à les inciter à travailler ensemble pour élaborer une vision commune.

Investi du rôle de conseiller le gouvernement du Québec en matière de formation dans le domaine minier, l'Institut offre des solutions concrètes découlant d'actions concertées qui répondent aux besoins et aux préoccupations des acteurs des secteurs de l'éducation et des mines. D'ailleurs, les membres du conseil d'administration ont tous une expérience notable en éducation et côtoient constamment les intervenants du secteur minier dans le cadre de leurs fonctions.

Au cours des premiers mois de 2015, le contexte économique défavorable a fait chuter les prix des métaux, ce qui a créé une pression énorme sur les entreprises minières. Dans un contexte semblable, il est difficile de concilier les objectifs de formation lorsqu'il faut faire des compressions dans les budgets d'exploitation. C'est dans ces périodes difficiles que le soutien et les travaux de l'Institut procurent au Ministère des options avantageuses pour le maintien des acquis et des connaissances de la main-d'œuvre.

Cette année, c'est avec fierté que l'Institut national des mines a vu deux membres du conseil, Mmes Johanne Jean et Michèle Perron, être nommées également au conseil d'administration de la Société du Plan Nord, et un autre membre, M. Donald Bhérer, être nommé également à l'Assemblée des partenaires de la même organisation. Ces nominations permettront un arrimage encore plus solide des travaux de l'Institut avec la mise en place du Plan Nord. Actuellement, l'Institut est en attente d'un décret de nomination pour plusieurs membres du conseil dont les mandats sont venus à échéance. Aussi, de nouvelles nominations sont nécessaires pour remplacer les membres qui ont quitté l'Institut à la suite d'une démission ou d'un départ à la retraite.

L'accomplissement de la mission de l'Institut dépend en grande partie du dévouement des membres du conseil. À cet égard, j'aimerais souligner l'énergie sans bornes du conseil d'administration et de la direction, qui a servi à réaliser les nombreux mandats de l'Institut. Grâce au travail d'équipe et à la grande implication de toutes les personnes qui composent ces équipes, la position de la formation québécoise offerte par les établissements d'enseignement en appui aux besoins du secteur minier est davantage concurrentielle.

En terminant, j'aimerais remercier Mme Lyne Bisson, adjointe administrative, en poste depuis les premiers jours de la création de l'Institut, pour son travail exceptionnel au cours de toutes ces années, et qui prend une retraite bien méritée au mois de juin 2015.

Le président du conseil d'administration,

**FRANÇOIS BIRON**

MESSAGE DU  
**PRÉSIDENT-DIRÉCTEUR  
 GÉNÉRAL**



Au cours de l'exercice 2014-2015, toutes les activités visaient l'atteinte d'enjeux prioritaires dans un contexte de consolidation des acquis. Ainsi, le personnel de l'Institut national des mines a appris à utiliser la base de données mise au point pour documenter les inscriptions et les taux de diplomation et d'emploi dans les programmes professionnels, collégiaux et universitaires liés au secteur minier. Au cours de la prochaine année, ce nouvel outil, réalisé avec le soutien de l'Institut de la statistique du Québec et des ministères sectoriels concernés, sera de plus en plus utilisé pour documenter des tendances en formation minière en lien avec d'autres variables ayant une incidence sur l'attrait et la rétention des travailleurs tels les investissements annuels consacrés à l'exploration et à la mise en valeur de nouveaux gisements miniers et l'évolution des prix de certains métaux de référence.

Désormais, l'Institut dispose aussi d'un mécanisme efficace de surveillance et de diffusion des tendances en matière d'innovation en formation minière. En plus du bulletin de veille électronique *Mine@venir*, dont la popularité ne cesse de croître, l'Institut utilise de plus en plus les médias sociaux et traditionnels pour partager sa vision avec un éventail croissant d'individus, de compagnies et d'établissements et pour consolider les partenariats existants.

En 2014-2015, l'Institut a également procédé au lancement officiel de la première formation professionnelle minière à distance offerte au Québec. Ce cours, intitulé Formation des formateurs, découle d'importants efforts de réseautage avec de nombreux partenaires. À la suite du succès remporté auprès d'une première cohorte d'étudiants, il est déjà acquis qu'un deuxième cours, portant sur la santé et la sécurité des travailleurs miniers, sera offert à l'automne 2015.

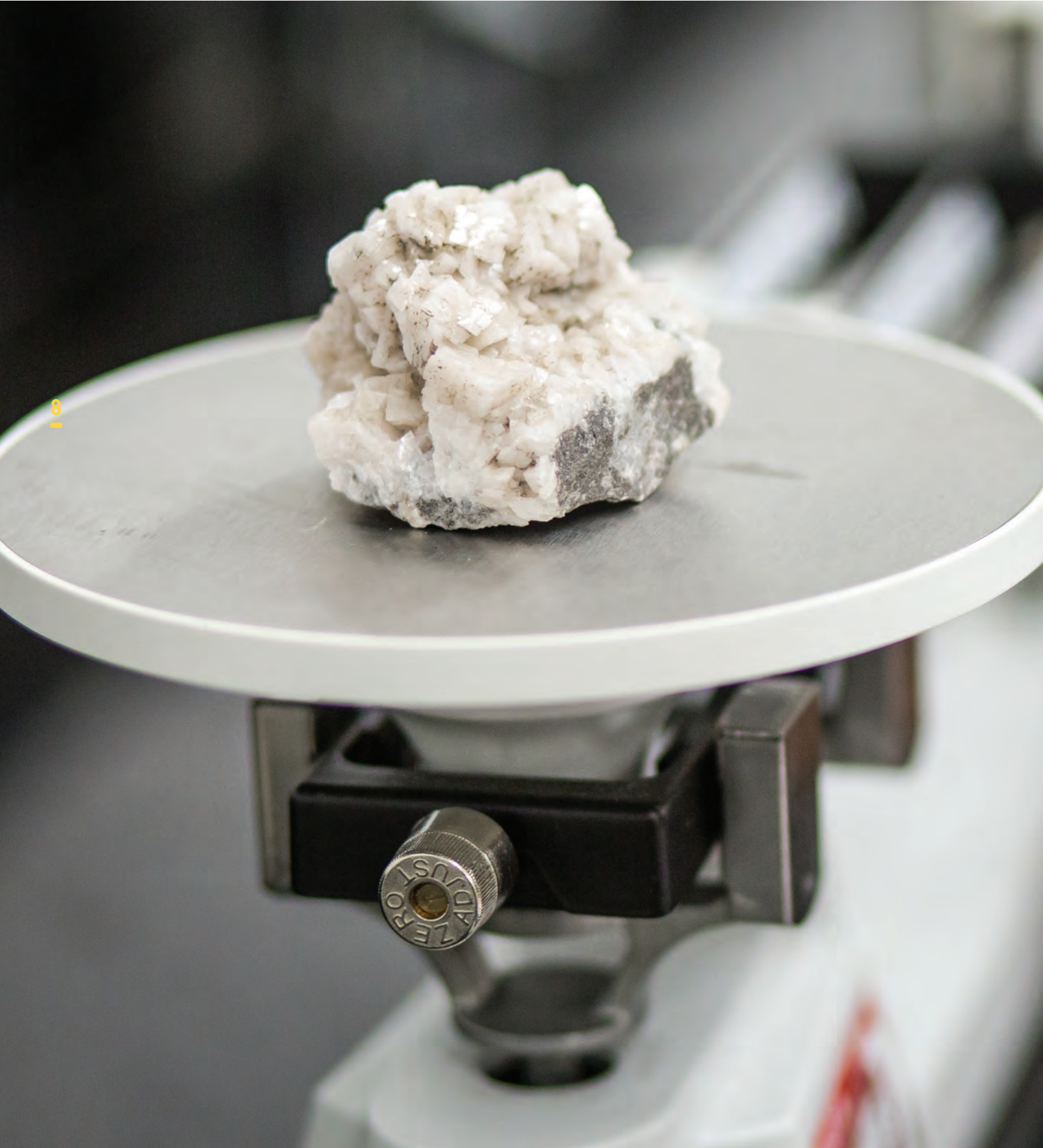
Les travaux de conception de nouvelles formations minières à distance réalisés sous l'égide de l'Institut visent à créer un effet de levier au sein des établissements d'enseignement professionnel et collégial concernés. D'autres travaux réalisés en 2014-2015 sur l'utilisation de simulateurs pour la formation de conducteurs d'une large gamme d'engins miniers ont mené à la publication d'un rapport, au dépôt d'un avis officiel au gouvernement du Québec et à l'organisation d'un atelier thématique dans le cadre du congrès Québec Mines 2014.

Un autre projet novateur et structurant démarré en 2014-2015 prendra davantage d'ampleur en 2015-2016. Il s'agit pour l'Institut d'évaluer le potentiel de développement de l'offre la formation minière internationale des établissements québécois d'enseignement professionnel, collégial et universitaire. Le portrait initial déjà tracé fera l'objet d'une publication conjointe de l'Institut avec la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT UQAM. La poursuite de ce projet mènera aussi à la tenue d'un atelier de réflexion et de réseautage. D'ores et déjà, l'Institut prévoit la rédaction d'un avis au gouvernement du Québec qui proposera un certain nombre de recommandations pour développer davantage ce créneau prometteur.

Finalement, l'Institut s'implique dans la mise en place du Plan Nord. Les travaux de l'Institut visent à faciliter l'accès des communautés nordiques, autochtones et inuites à une formation minière de qualité. Les travaux en cours consistent à documenter les pratiques actuelles à l'aide des témoignages et d'un inventaire des initiatives des compagnies minières en vue de concrétiser les attentes à l'égard des retombées économiques des projets miniers.

Le président-directeur général,

**ROBERT MARQUIS**



# DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

## LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015 DU L'INSTITUT NATIONAL DES MINES :

- 1 — décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut;
- 2 — présente, en plus des faits saillants de l'exercice, les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique 2011-2016 de l'Institut;
- 3 — rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut;
- 4 — rend compte d'obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Le président-directeur général,



**ROBERT MARQUIS**

Val-d'Or, mai 2015

# PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

LE RÔLE DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES (INMQ) EST DE CONSEILLER LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE FORMATION D'AVANT-GARDE EN VUE DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DU SECTEUR MINIER. L'INSTITUT AGIT COMME ANIMATEUR DE RÉSEAU POUR MULTIPLIER LES ÉCHANGES ENTRE LES INTERVENANTS DU MILIEU DE L'ÉDUCATION ET LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE EN VUE DE FAVORISER L'INNOVATION EN FORMATION MINIÈRE AU BÉNÉFICE DU QUÉBEC TOUT ENTIER. L'INSTITUT RÉALISE ÉGALEMENT DES PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUÉE AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES VENANT D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET D'INDUSTRIES.

## LA MISSION

L'article 5 de la Loi sur l'Institut national des mines définit ainsi la mission et les fonctions de ce dernier : « L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

### PLUS PARTICULIÈREMENT, SA MISSION CONSISTE NOTAMMENT À :

- 1 — coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- 2 — estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- 3 — soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Science et de la Technologie<sup>1</sup> des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- 4 — participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier. »

<sup>1</sup> Au moment de publier ce rapport, aucune modification n'a encore été apportée à la loi constitutive de l'Institut pour respecter la dénomination actuelle des ministères chargés de l'application de la présente loi.

## FONCTIONS

L'ARTICLE 6 POURSUIT : « POUR LA RÉALISATION DE SA MISSION, L'INSTITUT PEUT, NOTAMMENT :

- 1 — faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), les études et recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur;
- 2 — diriger des projets-pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation;
- 3 — conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;
- 4 — solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission;
- 5 — établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier;
- 6 — exécuter tout autre mandat que lui confie le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche, de la Science et de la Technologie. »

Selon l'article 7, « [l']Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'avis de l'Institut contient des recommandations sauf si la nature de la demande ne s'y prête pas. »

Selon l'article 36, « [l]e ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi ». Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 précise qu'en matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, prévues à la Loi sur l'Institut national des mines sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

# LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'INSTITUT EST ADMINISTRÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPOSÉ DE 18 MEMBRES DÛMENT NOMMÉS PAR DÉCRET. LEUR REPRÉSENTATION A ÉTÉ DÉTERMINÉE COMME SUIVANT PAR L'ARTICLE 11 DE LA LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL DES MINES, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2014.

## NOMINATIONS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, « [l]e gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, nomme 14 membres dont au moins huit doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. »

**ACTUELLEMENT, 13 MEMBRES SONT EN POSTES ET CINQ POSTES SONT VACANTS. LES MEMBRES SE RÉPARTISSENT COMME SUIVANT :**

**1 —**  
PRÉSIDENT

**4 —**  
MEMBRES

provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ce secteur;

**2 —**  
MEMBRES

provenant de la Commission scolaire Crie et de la Commission scolaire Kativik, nommés après consultation de celles-ci;

**1 —**  
MEMBRE

provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci;

**1 —**  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL;

**2 —**  
MEMBRES  
provenant du secteur de l'enseignement collégial et universitaire concernés par le secteur minier nommés après consultation de ces secteurs;

**2 —**  
MEMBRES  
provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations;

**1 —**  
MEMBRE  
provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.

Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes. »

## MANDAT DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL

L'article 12 de la Loi précise que « [l]e mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans. Ces mandats sont renouvelables. » L'article 13, quant à lui, mentionne qu'« [à] l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau ».

## PROCESSUS DE REMPLACEMENT

Les consultations découlant des modifications apportées à la Loi sur l'Institut national des mines le 1<sup>er</sup> février 2014 et qui concernent la composition du conseil d'administration ont été faites. Le dossier qui en découle a été dûment achevé et transmis au ministre responsable. Il contient notamment des propositions de candidatures pour de nouvelles nominations aux postes devenus vacants en cours d'exercice et dévolus aux associations d'employeurs, au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) ainsi qu'à la Commission scolaire Kativik. À la date de publication de ce rapport, l'Institut demeure en attente d'un décret de nominations.

# LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN COURS D'EXERCICE 2014-2015



## PRÉSIDENT

FRANÇOIS BIRON

Il est directeur de projets chez Mine Arnaud inc.



## VICE-PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR

DANIEL MARCOTTE

Il a occupé les fonctions de directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue jusqu'à sa retraite, en août 2013.



## PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

ROBERT MARQUIS

Il occupe les fonctions de président-directeur général depuis le 26 août 2013.





## ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

### RENÉE GARON

Directrice générale du Développement de l'industrie minérale

Représentante du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

### JOHANNE JEAN

Rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

### MICHÈLE PERRON

Directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James

### ANNIE ROCHETTE

Directrice générale du Centre de technologie minérale et de plasturgie inc.

### MICHEL AUBERTIN

Professeur au Département des génies civil, géologie et des mines à l'École Polytechnique de Montréal et titulaire de la Chaire industrielle CRSNG-Polytechnique-UQAT en environnement et gestion des rejets miniers. M. Aubertin a remis sa démission en cours d'exercice.

### DONALD BHÉRER

Directeur général du Cégep de Sept-Îles

### MARIAN LAVOIE

Directeur général adjoint du Nord et de l'Est, Emploi-Québec et représentant du sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. M. Lavoie a remis sa démission en cours d'exercice.

### ROGER TREMBLAY

Directeur général adjoint du Nord et de l'Est, Emploi-Québec. Représentant du sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

### NORMAND PELLETIER

Sous-ministre adjoint

Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

### PIERRE DESJARDINS

Directeur de l'éducation des adultes à la Commission scolaire Crie

### DONALD NOËL

Coordonnateur régional, région Nord/Nord-Ouest pour le Syndicat des Métallos

### ROBERT POULIN

Directeur général de la formation collégiale

Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## DÉPARTS EN COURS D'EXERCICE

Michel Aubertin et Marian Lavoie

Les deux membres qui nous ont quittés cette année ont largement contribué aux échanges et à la prise de décisions au sein du conseil d'administration. M. Aubertin apportait au conseil le point de vue d'un chercheur universitaire de grand renom, impliqué dans la recherche de solutions novatrices et concrètes à la restauration de sites miniers. Son départ laisse un grand vide, qui n'a pas encore été comblé. M. Lavoie apportait, pour sa part, une connaissance fine de la gestion gouvernementale du dossier complexe de l'adéquation entre l'offre de formation et la demande pour une gamme d'emplois essentiels aux activités minières. À la suite de son départ à la retraite, M. Roger Tremblay a occupé le poste de représentant du sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2014-2015

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2014-2015 SONT REGROUPÉS SOUS LES TROIS THÈMES SUIVANTS, RELATIVEMENT AUX ENJEUX PRIORITAIRES :

## 1 —

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS PERFORMANTS

## 2 —

PROJETS NOVATEURS  
POUR UNE FORMATION  
D'AVANT-GARDE

## 3 —

PROMOTION ET  
CONSOLIDATION  
DES PARTENARIATS

## DÉPÔT D'UN AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT SUR LA FORMATION PAR SIMULATION POUR LES OPÉRATEURS D'ENGINS MINIERS SURDIMENSIONNÉS ET PUBLICATION D'UN RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT PAR SIMULATEUR

En mai 2014, l'Institut a publié le *Rapport sur l'enseignement par simulateur*, qui dresse un portrait des simulateurs miniers et de leur utilisation au Québec et au Canada. Ce rapport établit également des pistes nouvelles qui permettraient d'optimiser l'offre en cours dans les centres de formation professionnelle tout en proposant une nouvelle formation aux opérateurs d'engins miniers propre aux mines à ciel ouvert. Le rapport a suscité un grand intérêt auprès des entreprises minières et des établissements d'enseignement, et sa diffusion a été annoncée dans une vingtaine de publications différentes. Il a aussi servi de tremplin à l'Institut pour l'organisation d'une importante activité de réseautage et d'échanges en novembre dans le cadre de Québec Mines 2014.

En février 2015, à la suite de la publication de ce rapport et des travaux complémentaires réalisés par l'Institut sur ce thème, un avis sur la formation par simulation pour les opérateurs d'engins miniers surdimensionnés a été déposé au ministre. Les recommandations que comporte cet avis sont basées en bonne partie sur l'implantation d'une communauté de pratique pour mettre en place la formation minière à distance et par simulation dans le réseau public de même que sur l'optimisation des programmes de formation minière qui favorisent la polyvalence professionnelle des apprenants.

## PORTRAIT DE LA FORMATION DISPENSÉE PAR LES ENTREPRISES

En avril 2014, l'Institut a publié un premier portrait des efforts et des investissements consentis par les entreprises minières du Québec pour la formation de leur main-d'œuvre. Intitulé *Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel*, ce rapport, qui découle d'une étude réalisée en 2013, a permis de documenter les sommes allouées à la formation en pourcentage de la masse salariale, l'importance accordée à la formation personnalisée, les effets observés sur la rétention du personnel et les changements de pratique. Il a également permis de mieux comprendre les défis à relever afin d'arrimer les besoins des entreprises avec le curriculum de formation offert par les établissements d'enseignement public du Québec.

## FORMATION DES FORMATEURS : PREMIÈRE FORMATION MINIÈRE PROFESSIONNELLE À DISTANCE AU QUÉBEC

En février 2015, le cours intitulé *Formation des formateurs*, issu du projet-pilote de l'Institut consacré à la formation minière à distance, a été officiellement lancé. Ce cours de formation professionnelle s'adresse à des travailleurs recommandés par leur employeur pour devenir des formateurs miniers. Il peut maintenant être suivi en majeure partie en entreprise ou à la maison, partout au Québec. La gestion de ce cours à distance relève du Centre de formation professionnelle Val-d'Or.

Il s'agit du premier cours d'un ambitieux projet-pilote de formation à distance qui regroupera trois cours différents. En plus de la formation des formateurs, un autre cours de formation professionnelle en santé et sécurité dans un site minier sera offert à l'automne 2015 de même qu'un cours collégial pour la formation de contremaîtres miniers, en 2016.

Le cours *Formation des formateurs* propose un contenu original et interactif, alliant vidéo, audio et contenu écrit. Il permet de développer les aptitudes d'un bon formateur dans le secteur minier. Le cours est subdivisé en dix blocs, dont cinq blocs asynchrones sont offerts sur la plateforme TICFP<sup>2</sup>. Ils sont accessibles en tout temps pour un apprentissage individuel. Trois blocs synchrones sont offerts en temps réel sur la plateforme Via<sup>3</sup>, avec la formatrice du Centre de formation professionnelle Val d'Or, accessible en ligne et à distance. Les deux derniers blocs se déroulent en présentiel au Centre de formation professionnelle.

Ce cours à distance a été conçu par l'Institut avec le soutien professionnel, technique et financier des partenaires suivants : la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et les Productions Balbuzard. Plus de 100 000 \$ ont été investis par l'Institut dans ce cours à distance, qui a exigé également le partage entre tous les partenaires d'une vision commune et novatrice et en lien avec les attentes de l'industrie.

<sup>2</sup> La plateforme TICFP est un portail permettant aux enseignants de la formation professionnelle de publier des documents à l'attention de leurs élèves.

<sup>3</sup> La plateforme VIA est un outil de communication permettant au formateur d'offrir des cours en ligne sur le Web.

## UN RÉSEAUTAGE ACCRU ENTRE LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET LE SECTEUR MINIER : POUR ÊTRE PLUS CONCURRENTIEL AU QUÉBEC, AU CANADA ET DANS LE MONDE

En novembre 2014, au congrès annuel Québec Mines 2014, plus de 70 personnes provenant de l'industrie minière et des établissements d'enseignement de tout le Québec ont participé à une journée de réseautage et d'échanges organisée par l'Institut national des mines en partenariat avec l'Association minière du Québec et avec le soutien logistique du CSMO Mines. L'événement a contribué à un réseautage accru entre tous les participants. Les conférences portaient sur la formation minière assistée par ordinateur, sur l'utilisation et la disponibilité des simulateurs dans la formation des opérateurs miniers et sur l'intégration de travailleurs issus des Premières Nations au sein de la main-d'œuvre minière.

Les moments de réflexion et d'échange prévus durant la journée ont permis aux différents intervenants de se prononcer sur plusieurs questions touchant les compétences des futurs diplômés du secteur minier, l'intégration des travailleurs des Premières Nations, l'implantation de simulateurs miniers et la formation à distance. En janvier 2014, l'Institut a publié un compte rendu des activités de cette journée de réseautage et d'échange sur son site Web. Il a aussi amorcé une nouvelle étape de sa réflexion sur ces questions en vue de déterminer les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

## FORMATION, TECHNOLOGIE ET RECHERCHE DANS LE SECTEUR MINIER : PRÈS D'UNE TRENTAINE D'ARTICLES DIFFUSÉS À GRANDE ÉCHELLE

Au cours de 2014-2015, l'Institut national des mines a diffusé dix communiqués de presse pour faire connaître ses études, en particulier le *Rapport sur l'enseignement par simulateur*. De plus, une vingtaine d'articles originaux ont été publiés sur le site Web de l'Institut ainsi que dans les cinq revues spécialisées suivantes : Le Point, Ressources Mines et Industrie, la revue l'Informateur de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et le magazine 49<sup>e</sup> Parallèle. Globalement, c'est plus de 32 000 lecteurs des secteurs de l'éducation et des mines qui ont pu être joints par ces publications. Cette statistique ne tient pas compte des internautes qui naviguent sur les différents médias sociaux (Facebook, Twitter et Google +), également utilisés par l'Institut pour faire connaître son mandat et ses réalisations.

En 2014-2015, plusieurs sujets différents ont été traités dans les publications de l'Institut. En voici quelques uns : la formation à distance, l'accès à un apprentissage de qualité pour une main-d'œuvre autochtone, le projet Stornoway et ses travailleurs qualifiés, l'enseignement par simulateur minier, les mesures qui découlent de la journée de réseautage et d'échange de novembre 2014, la formation interculturelle, la promotion des métiers et des professions de l'industrie minière, un palmarès des 15 formations les plus courues en 2015 dans le secteur minier, l'apport des femmes dans l'industrie minière et la place importante occupée par les stages en entreprise pour la formation des travailleurs.

## L'APPORT DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

En mars 2015, l'Institut a souligné la Journée internationale de la femme en réalisant une importante campagne promotionnelle sur l'apport des femmes dans l'industrie minière. Trois portraits vidéo originaux de femmes du secteur minier qui travaillent comme mineuse, technicienne en ressources minérales et géophysicienne ont été produits par l'Institut avec le soutien de partenaires des différentes industries et des établissements d'enseignement. Ces portraits vidéo d'une minute chacun et deux articles complémentaires sur l'apport des femmes dans l'industrie ont été largement diffusés la semaine précédant et celle suivant la Journée internationale de la femme. Ces trois portraits vidéo ont été visionnés sur le Web par plus de 2 500 personnes. Les deux articles sur l'apport des femmes dans l'industrie ont également suscité un engouement et ont permis de découvrir des personnalités féminines contemporaines qui sont marquantes dans le secteur minier.

## UN RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS QUI A TRAIT AUX ROCHES ET AUX MINÉRAUX UTILE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Depuis mars 2015, une toute nouvelle section du site Web de l'Institut est désormais consacrée aux enseignants du primaire et du secondaire. Elle sert à promouvoir des activités éducatives sur les roches et les minéraux réalisables avec les élèves en classe ou lors de sorties scolaires. Le répertoire des activités proposées par l'Institut est bâti en fonction du programme de formation générale et sert également de lien avec les programmes de science du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cette section du site Web de l'Institut propose des activités variées allant de la visite d'un musée à une expérience hors du commun avec des trousseaux pédagogiques spécialisés à utiliser en classe. Elle permet aux enseignants de choisir une activité scientifique, par région administrative, selon plusieurs critères parmi les suivants : les objectifs et les compétences ciblées en lien avec le Programme de formation de l'école québécoise, le cycle enseigné et les frais inhérents aux activités sélectionnées.

Cette innovation de l'Institut a suscité un grand engouement lors du Colloque annuel 2015 de l'AQISEP sur l'approche orientante. Le colloque qui se déroule en mars chaque année à Québec rassemble des enseignants en projet personnel d'orientation (PPO) et en exploration de la formation professionnelle ainsi que des conseillers d'orientation.

## LE BULLETIN DE VEILLE MINE@VENIR JOINT DE PLUS EN PLUS DE LECTEURS QUI DÉSIRENT TOUT SAVOIR SUR LES TENDANCES EN MATIÈRE DE FORMATION MINIÈRE

Le bulletin bimensuel *Mine@venir* recense une sélection rigoureuse d'articles variés sur les meilleures pratiques, les tendances et les innovations en formation dans le secteur minier partout dans le monde. Consultés par plus de 550 abonnés, les articles publiés proviennent du Québec, du Canada et d'autres grandes juridictions minières internationales. Deux lundis par mois, les lecteurs abonnés à *Mine@venir* reçoivent le bulletin par courriel. Et depuis l'automne 2014, la section *Coup de cœur* met l'accent sur une nouvelle particulièrement pertinente, jugée incontournable par l'Institut.

# QUELQUES CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES

## RESSOURCES HUMAINES

En ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, en 2014-2015, l'Institut a adopté le *Règlement sur les conditions de travail du personnel d'encadrement* et a modifié le *Règlement sur les conditions de travail du personnel de soutien et professionnel*.

Le tableau intitulé *Répartition de l'effectif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015* apparaît à la section *Le respect des exigences législatives et gouvernementales*.

Ce rapport annuel présente également pour la première fois une association entre les ressources humaines affectées aux différents projets et les résultats atteints.

En vue d'assurer le maintien des activités de veille, de réaliser des projets prévus au plan d'action 2014-2015 et de traiter différents dossiers particuliers pour lesquels nous ne disposons pas de l'expertise nécessaire à l'interne, l'Institut a encore une fois eu recours à des ressources externes.

## RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2014-2015, une accélération des actions prévues au plan stratégique 2011-2016 explique que les dépenses pour services professionnels sont passées de 227 526 \$ à 265 381 \$. L'augmentation des dépenses pour traitements et avantages sociaux de 403 403 \$ à 514 783 \$ provient de l'embauche de deux stagiaires pendant l'été et d'une conseillère en communication embauchée à compter du mois d'août afin de réaliser le plan de communication.

Malgré l'augmentation des dépenses annuelles, à la lumière des résultats du présent exercice financier, l'Institut n'a pas encore engagé l'ensemble des fonds mis annuellement à sa disposition. En effet, en fin d'exercice 2014-2015, l'excédent annuel était de 88 665 \$ et l'excédent cumulé de 517 305 \$.

Comparativement à SIDEX, une organisation de taille similaire en termes de revenus annuels et de nombre d'employés, la principale différence au niveau des charges concerne les frais de loyer et d'occupation. En 2014-2015, Sidex payait un loyer de 67 131 \$ alors que l'Institut était hébergé gratuitement par la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, ce qui représente une économie substantielle.



## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Installé dans des locaux loués au Centre de formation professionnelle Val-d'Or, l'Institut bénéficie de l'accès à l'infrastructure informatique de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. Cet accès à un réseau informatique déjà en place, performant et sécurisé et à un soutien technique professionnel facilement accessible permet de minimiser les investissements en informatique tout en respectant en tous points le cadre législatif et administratif du gouvernement. De plus, l'Institut suit attentivement l'évolution du dossier de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement en participant régulièrement au Forum des dirigeants de l'information.

Par ailleurs, l'apport des ressources informationnelles est essentiel pour atteindre les objectifs et les cibles d'exploitation découlant du *Plan stratégique 2011-2016* de l'Institut national des mines. Grâce à l'entente conclue avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, l'Institut dispose de la capacité nécessaire pour livrer les produits prévus au *Plan stratégique 2011-2016* tout en minimisant les investissements en ressources informationnelles. Il demeure tributaire du développement des ressources informationnelles de la commission scolaire, notamment en ce qui concerne les stratégies d'acquisition et le parcours de mise à niveau des logiciels des postes de travail. Toutefois, depuis l'adhésion au système de visioconférence Jabber, offert par le Centre de services partagés du Québec, l'Institut dispose de son propre système de visioconférence.

Les investissements nécessaires pour développer le site Web de l'Institut et la base de données qui permet de faire le suivi de l'inventaire de l'offre de formation minière ont été effectués essentiellement entre 2010 et 2013. Actuellement, pour résoudre les problèmes techniques qui ne manquent pas de survenir, l'Institut favorise le recours à des activités de continuité qui ne nécessitent pas d'investissement important plutôt que le développement de nouvelles ressources informationnelles.

Depuis le printemps 2014, l'Institut national des mines diffuse de l'information sur les médias sociaux. Une politique a été élaborée afin d'encadrer l'utilisation des médias sociaux. Elle a pour objet de rappeler les obligations envers l'Institut quant au respect qui lui est dû, notamment à l'occasion de la diffusion de propos, de commentaires ou d'images concernant l'Institut par l'entremise des réseaux sociaux et d'autres moyens de communication électronique. La politique définit aussi les bases de l'interaction entre les membres du personnel de l'Institut à partir des médias sociaux. Que le personnel les utilise à des fins professionnelles ou personnelles, nous les invitons à respecter les dix principes établis.

En 2014-2015, les investissements en ressources informationnelles ont permis d'assurer l'accès à une gamme de plus en plus considérable de documents, de présentations, de rapports d'études, d'articles et de bulletins, dont le bulletin de veille *Mine@venir*. Quant à la base de données élaborée avec le soutien de l'Institut de la statistique du Québec, elle représente désormais un outil fonctionnel qui contribuera à la production de portraits utiles au suivi des besoins en formation minière.

# AU SUJET DES COMITÉS

## COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit de l'Institut a tenu quatre rencontres durant l'exercice financier 2014-2015. Il est composé de quatre membres du conseil d'administration, du président-directeur général de même que de l'adjointe administrative, qui agit également à titre de secrétaire du conseil d'administration, sans droit de vote. Les représentants du Vérificateur général du Québec sont invités à participer aux rencontres du comité dans le cadre de la planification et de la présentation de l'audit des états financiers annuels.

### LES SUJETS PRINCIPAUX ABORDÉS À CES RENCONTRES ONT ÉTÉ :

- l'analyse des prévisions budgétaires 2014-2015 (5 mai 2014);
- l'adoption des états financiers clos le 31 mars 2014 à la suite de la présentation des résultats de l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec (20 mai 2014);
- le suivi des résultats financiers au 30 novembre 2014 (1<sup>er</sup> décembre 2014);
- la préparation du plan d'audit 2014-2015 par le Vérificateur général du Québec (2 mars 2015).

## COMITÉ DE VEILLE STRATÉGIQUE

Le comité de veille stratégique est composé de six membres du conseil d'administration et de la chargée de projet de l'Institut. À l'automne 2014, le comité de veille stratégique a ajouté à son bulletin de veille *Mine@venir* la section *Coup de cœur*.



## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Ce comité est composé de quatre membres du conseil et du président-directeur général. Les travaux du comité ont porté notamment sur l'embauche d'une conseillère en communication en avril 2014. Une consultation sur l'organigramme 2014-2015 a également eu lieu le 24 avril 2014.

**LA RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2015 CORRESPOND AU PLAN D'EFFECTIF ADOPTÉ EN AVRIL 2015 ET IL SE RÉPARTIT COMME SUIT :**

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2014 2015	2013 2014	2012 2013	ÉCART
Direction générale et conseil d'administration	1	1	1	0
Projets, recherches et analyses	1	1	1	0
Administration	2	2	2	0
Communication	1	0	0	1



RÉSULTATS RELATIFS  
AUX OBJECTIFS DE LA  
**PLANIFICATION  
STRATÉGIQUE  
2011-2016**

CETTE SECTION PRÉSENTE LES RÉSULTATS COMPARATIFS OBTENUS DEPUIS L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011-2012. AVANT CETTE DATE, LES TRAVAUX DE L'INSTITUT ONT PORTÉ ESSENTIELLEMENT SUR SA MISE EN PLACE ET SUR LA PRÉPARATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016.



2

## INVENTAIRE DE L'OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

### Objectif 2

Inventorier l'offre de formation des établissements d'enseignement en lien avec le développement de l'industrie minière.

INDICATEUR A.2.2

Base de données évolutive disponible au 31 mars 2012

RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,5 ETC

#### CIBLE PLURIANNUELLE

### 2014-2015

Fin de l'élaboration de la nouvelle base de données

Production d'un premier portrait sur les 15 formations minières les plus populaires en 2015 dans le secteur minier québécois

### 2013-2014

Élaboration d'une base de données plus complète et plus performante avec le soutien de l'Institut de la statistique du Québec et les ministères sectoriels concernés pour obtenir de nouvelles données statistiques qui permettent de générer des portraits pour des formations ciblées

### 2012-2013

Base de données fonctionnelle établie à partir des données recueillies par l'INMQ

### Objectif 3

Établir un portrait de la formation dispensée dans les entreprises en lien avec le développement de l'industrie minière.

INDICATEUR A.2.3

Rapport soumis au CA au 31 mars 2013

RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,05 ETC

#### CIBLE PLURIANNUELLE

### 2014-2015

Démarrage d'une étude sur les meilleures pratiques en entreprise au Québec et au Canada pour la formation des travailleurs autochtones et inuits

### 2013-2014

Diffusion du rapport d'enquête 2013 : *Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel*

Réflexion sur l'établissement d'un portrait des meilleures pratiques en entreprise et dans le réseau public pour la formation des travailleurs autochtones et inuits au Québec et au Canada

### 2012-2013

Réalisation d'une enquête sur la formation en entreprise

## Objectif 4

Inventorier les centres d'expertise du Québec contribuant ou pouvant contribuer au développement de l'offre de formation qui s'adresse à l'industrie minière.

INDICATEUR A.2.4

Base de données disponible au 31 mars 2012

RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,05 ETC

### CIBLE PLURIANNUELLE

#### 2014-2015

Démarrage d'un projet sur l'offre de formation minière internationale du Québec

Décision de mettre à jour l'inventaire produit en 2011-2012 avant de le diffuser sur le Web

#### 2013-2014

Amorce d'une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie de promotion concertée de l'offre de formation internationale des centres québécois d'expertise minière

#### 2012-2013

Présentation au conseil d'administration de l'inventaire des centres d'expertise réalisé en 2011-2012

### 3

## ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION PAR RÉGION

## Objectif 5

Mettre en place des pratiques, des outils et des services qui permettent de déterminer les besoins de formation et leur répartition géographique.

INDICATEURS A.3.5

Modèle d'estimation disponible au 31 décembre 2013

RÉSULTAT ATTEINT POUR LE MODÈLE D'ESTIMATION, NON ATTEINT POUR LA DISPONIBILITÉ D'ESTIMATIONS ANNUELLES, RESSOURCES UTILISÉES 0,1 ETC

### CIBLE PLURIANNUELLE

#### 2014-2015

Réalisation du projet de mise à jour de l'estimation des besoins de main-d'œuvre dans le domaine des mines par deux firmes externes supervisées par le comité arrimage au sein duquel siège l'INMQ

#### 2013-2014

Participation au financement et à la planification des travaux préliminaires incluant la préparation de questions précises portant sur les besoins de formation qui découlent des prévisions de besoins de main-d'œuvre

Sélection des firmes externes mandatées pour réaliser l'enquête, analyser les données et produire le rapport final

#### 2012-2013

Conclusion d'une entente avec le CSMO Mines pour la participation de l'INMQ au projet de mise à jour des données sur les besoins de main-d'œuvre dans le domaine des mines

INDICATEURS A.3.5

Estimations disponibles annuellement

Production et diffusion par l'INMQ d'un premier portrait sur les formations minières les plus populaires en se basant sur sa nouvelle banque de données plutôt que sur l'estimation des besoins de main-d'œuvre non encore disponible

Préparation de plusieurs questions par l'INMQ pour faire le lien entre les emplois offerts et la formation exigée par les entreprises minières à l'embauche de nouveaux employés

Report de la mise à jour des données sur les besoins de main-d'œuvre dans le domaine des mines prévue en 2013 : nouvelle échéance, automne 2014

Besoins de formation établis par les directions régionales d'Emploi Québec sur la base de l'estimation des besoins de main-d'œuvre réalisée en 2009

27

4

OUTILS SOUTENANT L'OPTIMISATION DE L'OFFRE

AXE D'INTERVENTION

Objectif 6

Développer un réseau de partenaires facilitant l'identification et le recrutement d'étudiants.

INDICATEUR A.4.6

Portrait de la disponibilité d'étudiants, annuellement à compter du 31 mars 2013

RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,1 ETC

CIBLE PLURIANNUELLE

2014-2015

Élargissement continu du réseau, notamment en contribuant à l'école de terrain Abitibi 2014 pour les étudiants diplômés en géologie de la francophonie

2013-2014

Réseau élargi à de nouveaux partenariats stratégiques avec l'AQISEP, Éducation internationale et l'Association minière du Québec (AMQ)

2012-2013

Réseau de partenaires établi et efficace pour la sélection et le recrutement d'étudiants

Objectif 7

Mettre en place des pratiques et des outils qui permettent d'optimiser le déploiement de l'offre de formation.

INDICATEUR A.4.7

Outils d'évaluation au 31 mars 2013

RÉSULTAT ATTEINT ET DÉPASSÉ, RESSOURCES UTILISÉES 0,5 ETC

CIBLE PLURIANNUELLE

2014-2015

Publication d'un rapport public et d'un avis formel au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'apprentissage par simulateur

Lancement de la première formation professionnelle minière à distance découlant du projet-pilote

Élaboration et conception de deux autres cours à distance sur des thèmes propres au secteur minier

2013-2014

Démarrage d'une étude sur l'utilisation de simulateurs pour la formation professionnelle d'opérateurs d'engins miniers

Démarrage d'un ambitieux projet-pilote sur la formation à distance appliquée au domaine des mines

2012-2013

Deux nouveaux outils d'aide à la décision ont été mis en place : une base de données et une veille stratégique ciblée

## Objectif 8

Mettre en place un réseau d'organisations contribuant à l'optimisation de la livraison de l'offre de formation.

INDICATEUR A.4.8

Réseau fonctionnel au 31 mars 2013

RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,2 ETC

### CIBLE PLURIANNUELLE

#### 2014-2015

Présence de l'INMQ sur les tribunes considérées comme stratégiques pour la mise en place de son réseau

—  
Collaboration accrue avec ses partenaires pour l'élaboration de projets de formation minière sur la scène québécoise et à l'international

#### 2013-2014

Présentation de l'offre de partenariat de l'INMQ sur différentes tribunes

—  
Démonstration du pouvoir d'influence de l'INMQ en proposant trois priorités : la formation professionnelle à l'aide de simulateurs miniers, la formation à distance en mettant différentes technologies à l'essai, et la promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec

#### 2012-2013

Élaboration d'un plan de projet pour la mise en place d'un réseau d'organisations



# 2 — ENJEU

UNE OFFRE DE FORMATION  
D'AVANT-GARDE

**Orientation :** Contribuer au développement d'une offre de formation d'avant-garde en réponse aux besoins évolutifs des compétences requises par l'industrie minière qui mise sur une main-d'œuvre capable d'innovation et d'adaptation.

30

5

## DOCUMENTATION DE TENDANCES À L'ORIGINE DU CHANGEMENT ■

### Objectif 9 —

Établir un portrait de l'évolution des besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière.

INDICATEUR A.5.9

Portrait annuel des besoins, à compter du 31 mars 2013

RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,1 ETC

CIBLE PLURIANNUELLE

2014-2015

Publication régulière d'articles sur ce thème dans le bulletin *Mine@venir*  
—  
Publication de l'INMQ sur ce thème dans des revues spécialisées

2013-2014

Diffusion du *Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel*  
—  
Participation accrue de l'INMQ aux travaux du comité des ressources humaines de l'AMQ qui traite de cette question  
—  
Incorporation d'une thématique sur les compétences de la main-d'œuvre minière aux activités de veille

2012-2013

Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel

AXE D'INTERVENTION



**Objectif 10** — Établir un portrait des tendances en matière de recherche scientifique et technologique, et d'innovation organisationnelle, sociale et commerciale relatives au développement des compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière à l'échelle nationale et internationale.

**INDICATEUR A.5.10** **Portrait comparatif international, annuel à compter du 31 mars 2014**

**RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,1 ETC**

**CIBLE PLURIANNUELLE**

**2014-2015**

Diffusion d'un rapport sur l'apprentissage par simulateur

—

Publication régulière sur le développement des compétences dans les médias traditionnels et sur le Web

**2013-2014**

Incorporation de cette thématique aux activités de veille en vue d'établir un portrait des tendances mondiales relatives au développement des compétences

—

Recherche sur l'utilisation de simulateurs miniers pour le développement des compétences des opérateurs d'engins miniers

—

Réflexion sur les meilleures pratiques relativement au développement de nouvelles compétences pour la formation de travailleurs autochtones et inuits

**2012-2013**

Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel

## ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

**Objectif 11** — Conseiller le ministre sur les modifications à apporter à l'offre de formation s'adressant à l'industrie minière

INDICATEUR A.6.11

Recommandations et avis

RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,4 ETC

CIBLE PLURIANNUELLE

**2014-2015**

Dépôt d'un avis formel au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la formation par simulation pour les opérateurs d'engins miniers surdimensionnés

**2013-2014**

Réalisation de travaux préliminaires à la production d'un avis sur l'utilisation de simulateurs miniers pour la formation d'opérateurs d'engins miniers

Réalisation de travaux préliminaires à la production d'un avis portant sur l'évaluation de matériel pédagogique inspiré des roches, des minéraux et des mines pour l'enseignement des sciences au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> cycle du primaire

À la demande du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, démarrage des travaux visant à proposer une stratégie de promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement

**2012-2013**

Soumission au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une demande d'actualisation de deux programmes de formation professionnelle



## DÉVELOPPEMENT D'ENVIRONNEMENTS ÉDUCATIFS ADAPTÉS

### Objectif 12

Documenter et structurer des approches et des stratégies adaptées aux spécificités des différentes clientèles étudiantes et des entreprises.

INDICATEUR A.7.12

**Portfolio d'approches et de stratégies en continu, à compter du 31 mars 2013**

**RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,2 ETC**

#### CIBLE PLURIANNUELLE

### 2014-2015

Documentation des pratiques de formation des clientèles nordiques autochtones et inuites

—  
Organisation d'un atelier de travail sur ce thème pendant Québec Mines 2014

### 2013-2014

Réflexion sur l'élaboration d'un portrait des meilleures pratiques en entreprise et dans le réseau public pour la formation des travailleurs autochtones et inuits au Québec et au Canada

—  
Contribution à l'École de terrain Abitibi 2014 destinée aux jeunes géologues de la francophonie dans une perspective de promotion de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement du Québec

### 2012-2013

Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel

### Objectif 13

Contribuer à la définition d'approches et de stratégies misant sur les technologies de pointe.

INDICATEUR A.7.13

**Projets-pilotes ou expérimentation avec des partenaires, un projet d'ici 2013**

**RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,2 ETC**

#### CIBLE PLURIANNUELLE

### 2014-2015

Lancement du premier cours de formation professionnelle minière à distance découlant du projet-pilote

—  
Élaboration de deux autres cours à distance sur des thèmes préconisés par l'industrie

### 2013-2014

Poursuite du projet-pilote intitulé *Modèle préliminaire d'application des technologies de l'information et de la communication dans la formation de la main-d'œuvre du secteur minier*

—  
Réalisation d'une étude de la performance de la formation minière par simulation pour les opérateurs d'engins miniers

### 2012-2013

Démarrage d'un projet-pilote sur la formation à distance en trois volets distincts pour mettre différentes technologies à l'essai

# 3 — ENJEU

## L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DANS LE RÉSEAU ÉDUCATIF

**Orientation :** Contribuer à l'attraction et à la rétention dans le réseau éducatif ainsi qu'à la promotion des métiers, des professions et de la formation du secteur minéral.

### 8 PROMOTION

**Objectif 14** — Contribuer aux activités de promotion des programmes de formation en lien avec l'industrie minière.

**INDICATEUR A.8.14 Ententes de participation et activités, au moins deux ententes ou activités par année**

**RÉSULTAT ATTEINT ET DÉPASSÉ, RESSOURCES UTILISÉES 1,0 ETC**

#### CIBLE PLURIANNUELLE

#### 2014-2015

Implantation du plan de communication élaboré antérieurement

Présentation de l'INMQ sur différentes tribunes, telles que Québec Mines 2014, Éducation internationale, MELS, ISQ, AMQ

Poursuite du partenariat avec l'AQISEP

Diffusion d'une vingtaine d'articles dans des revues spécialisées du secteur de l'éducation et du secteur minier

Renouvellement du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours Zoom minier et pour l'activité Mines et vie

#### 2013-2014

Conception d'un plan de communication qui vise à optimiser les activités promotionnelles de l'Institut en ciblant les actions les plus pertinentes pour la réalisation de sa mission

Présentation de l'INMQ au Congrès de la SIM à Besançon (FR)

Présentation au caucus des députés régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Présentation à Québec Mines international, au MELS et à l'ISQ

Présentation au comité des RH de l'AMQ, et à la Table interordres de l'éducation du Nord-du-Québec

Stratégie d'intervention concertée avec l'AQISEP au colloque sur l'approche orientante et à son congrès annuel pour promouvoir les programmes de formation en lien avec l'industrie minière auprès des conseillers pédagogiques et des conseillers en orientation

Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours Zoom minier et pour l'activité scientifique Mines et vie

#### 2012-2013

Participation à 13 salons, congrès et colloques

Entente avec le CSMO Mines pour l'activité scientifique Mines et vie

Entente avec le CSMO Mines pour le concours Zoom minier

## Objectif 15

Soutenir les activités mises en œuvre pour promouvoir les compétences essentielles préalables à la formation professionnelle ou technique de l'industrie minière.

35

INDICATEUR A.8.15

**Nombre d'activités réalisées avec le soutien de l'Institut, au moins une activité par année**

**RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,1 ETC**

### CIBLE PLURIANNUELLE

#### 2014-2015

Présentation de l'INMQ sur des tribunes sélectionnées, notamment le colloque annuel de l'AQISEP en mars 2014 et le congrès Québec Mines en novembre 2014

Financement de l'activité Mines et vie organisée par le CSMO Mines

#### 2013-2014

Incorporation de la promotion des compétences essentielles au plan de communication de l'INMQ

Présentation de l'INMQ sur des tribunes sélectionnées, notamment le colloque annuel de l'AQISEP sur l'approche orientante en mars 2013

Financement de l'activité scientifique Mines et vie en partenariat avec le CSMO Mines et destinée aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire

#### 2012-2013

Production d'un rapport interne sur les compétences essentielles

## Objectif 16

Contribuer aux activités de promotion et de réseautage à l'échelle nationale et internationale ciblant le recrutement d'étudiants, de professeurs et de chercheurs qui participent au développement de l'innovation dans le secteur minéral.

INDICATEUR A.8.16

**Nombre d'activités réalisées avec la participation de l'Institut, au moins une activité par année à compter du 31 mars 2013**

**RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,2 ETC**

### CIBLE PLURIANNUELLE

#### 2014-2015

Intensification du partenariat avec Éducation internationale, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et 48<sup>e</sup> Nord international pour une série d'activités de réseautage international

—  
Accueil de délégations étrangères

—  
Participation à des congrès ciblés sur le développement nordique qui nécessitera beaucoup d'innovation

—  
Contribution à l'École de terrain Abitibi 2015

—  
Étude en cours sur la définition d'une stratégie de promotion internationale concertée qui intègre davantage les composantes de formation et de recherche

#### 2013-2014

Incorporation d'activités de réseautage international, de recrutement et d'innovation sur le plan de la communication en vue d'optimiser la participation de l'Institut à diverses activités promotionnelles, nationales et internationales

—  
Participation active du PDG de l'Institut au CA de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM qui vise plus précisément le recrutement et l'innovation

—  
Contribution à l'École de terrain Abitibi 2014 destinée aux géologues de la francophonie qui permet d'intégrer l'Institut au sein d'un réseau international incluant un grand nombre d'institutions universitaires et gouvernementales du Québec, de la France et du Maroc

—  
Conférence donnée par le PDG en automne 2013 au congrès de la Société de l'industrie minérale à Besançon et participation au congrès à des fins de réseautage international

#### 2012-2013

Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel

## Objectif 17

Promouvoir l'utilisation d'un contenu éducatif sur l'industrie minérale dans les programmes de formation générale au primaire, au secondaire et au collégial.

INDICATEUR A.8.17

**Nombre d'interventions auprès des concepteurs de programmes de formation, un niveau de 5 interventions en 2016**

**RÉSULTAT EN VOIE DE RÉALISATION (3 INTERVENTIONS À CE JOUR), RESSOURCES UTILISÉES 0,3 ETC**

### CIBLE PLURIANNUELLE

#### 2014-2015

Implantation sur le site Web de l'INMQ d'un répertoire proposant aux enseignants du primaire et du secondaire des activités à réaliser en lien avec les roches et les minéraux

Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et vie

#### 2013-2014

Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et vie qui permet de joindre les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dans le cadre des cours de sciences

Évaluation de matériel pédagogique existant et inspiré des roches, des minéraux et des mines pour l'enseignement des sciences au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> cycle du primaire et intervention à ce sujet auprès du Ministère

#### 2012-2013

En partenariat avec le CSMO Mines et la Boîte à sciences, conception et implantation de l'activité Mines et vie, proposée dans le cadre des cours de sciences de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire

37

## Objectif 18

Développer avec des partenaires une stratégie de promotion des études supérieures en vue de soutenir les efforts de recherche et d'innovation du secteur minéral et de contribuer à sa mise en œuvre.

INDICATEUR A.8.18

**Stratégie mise en place au 31 mars 2013**

**RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,1 ETC**

### CIBLE PLURIANNUELLE

#### 2014-2015

Contribution à l'École de terrain Abitibi 2015

Soutien accru des activités de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM

Augmentation du nombre d'abonnés au bulletin *Mine@venir*

#### 2013-2014

Implantation de certains éléments propres à cette stratégie

Incorporation de la thématique recherche et innovation aux activités de veille

Diffusion régulière d'information stratégique en innovation et recherche grâce au bulletin *Mine@venir*

Contribution à la recherche géologique par l'École de terrain Abitibi 2014

Soutien à l'innovation minière par l'entremise de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM

#### 2012-2013

Décision de s'en tenir aux activités de promotion prévues à l'objectif 14

9

## RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES, DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

**Objectif 19** — Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des étudiants et contribuer à sa mise en œuvre.

INDICATEUR A.9.19

Stratégie mise en place au 31 mars 2014

**RÉSULTAT NON ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,1 ETC**

**CIBLE PLURIANNUELLE**

### 2014-2015

Implantation de certains éléments additionnels de cette stratégie

— Production et diffusion d'un portrait qui fait la promotion des 15 formations minières les plus populaires en 2015 dans le secteur minier

— Présentation et animation sur ce thème dans le cadre de l'initiative autochtone Trésor du Nord pendant Québec Mines 2014

### 2013-2014

Implantation de certains éléments propres à cette stratégie

— Grâce au partenariat avec l'ISQ et le MEESR, l'Institut dispose de données statistiques à jour sur les inscriptions, la diplomation et l'emploi, ce qui permettra la production de portraits utiles à l'établissement de cette stratégie

— Une réflexion en cours permettra d'inclure les Autochtones et les Inuits dans cette stratégie

### 2012-2013

Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel

**Objectif 20** — Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des entreprises et contribuer à sa mise en œuvre.

INDICATEUR A.9.20

Stratégie mise en place au 31 mars 2014

**RÉSULTAT ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES 0,1 ETC**

**CIBLE PLURIANNUELLE**

### 2014-2015

Organisation avec la table des ressources humaines de l'AMQ d'un atelier de réflexion regroupant 75 représentants de l'industrie et du secteur de l'éducation pendant Québec Mines 2014

### 2013-2014

Renforcement du partenariat avec la table des ressources humaines de l'AMQ, notamment pour l'organisation conjointe d'événements qui permettent de faire la promotion de l'obtention d'un diplôme d'études

### 2012-2013

Présentations sur ce thème à différentes tribunes, notamment lors de congrès miniers et à la table des ressources humaines de l'AMQ

## Objectif 21

Contribuer au développement et à la mise à jour des passerelles interordres entre les programmes de formation.

INDICATEUR A.9.21

**Nombre d'ententes avec recommandation de l'Institut, en continu à compter de 2012-2013**

**RÉSULTAT NON ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES MOINS DE 0,01 ETC**

CIBLE PLURIANNUELLE

**2014-2015**

Aucune entente à ce sujet n'a été conclue

**2013-2014**

Aucune entente n'a été conclue concernant les passerelles interordres entre les programmes de formation minière

**2012-2013**

Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel

## Objectif 22

Contribuer au développement de processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ainsi que des diplômes étrangers.

INDICATEUR A.9.22

**Nombre d'interventions et de recommandations, en continu**

**RÉSULTAT NON ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES MOINS DE 0,01 ETC**

CIBLE PLURIANNUELLE

**2014-2015**

Soutien réitéré à l'École de terrain Abitibi 2015, mais aucun fait nouveau au sujet d'une éventuelle recommandation à l'Ordre des géologues du Québec

**2013-2014**

Démarrage d'une réflexion sur la pertinence pour l'Institut de formuler une recommandation sur la reconnaissance des acquis découlant de l'École de terrain Abitibi 2014 pour les géologues étrangers au sein de la francophonie. Destinée à l'Ordre des géologues du Québec, cette reconnaissance faciliterait l'adhésion à l'Ordre des géologues étrangers qui désirent poursuivre leur carrière au Québec

**2012-2013**

Cet objectif ne figure pas dans le rapport annuel

# ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015





# TABLE DES MATIÈRES

**42 —**  
RAPPORT DE LA DIRECTION

**43 —**  
RAPPORT DE L'AUDITEUR  
INDÉPENDANT

## ÉTATS FINANCIERS

**44 —** État des résultats et de l'excédent cumulé

**45 —** État de la situation financière

**46 —** État de la variation des actifs financiers nets

**47 —** État des flux de trésorerie

**48 À 55 —**  
NOTES COMPLÉMENTAIRES

# RAPPORT DE LA DIRECTION

42

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



**ROBERT MARQUIS**

Val-d'Or, le 26 mai 2015

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditeur, FCA

Montréal, le 26 mai 2015

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	<b>2015 BUDGET</b>	<b>2015 RÉEL</b>	<b>2014 RÉEL REDRESSÉ (NOTE 3)</b>
	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>			
Contribution du gouvernement du Québec	970 000	<b>970 000</b>	1 130 000
Intérêts	2 000	<b>6 707</b>	2 151
Autres		-	150
	<u>972 000</u>	<u><b>976 707</b></u>	<u>1 132 301</u>
<b>CHARGES</b>			
Traitements et avantages sociaux	535 438	<b>514 783</b>	403 403
Services professionnels	474 350	<b>265 381</b>	227 526
Frais de déplacement	76 000	<b>47 029</b>	55 975
Amortissement des immobilisations corporelles	35 000	<b>26 656</b>	29 328
Publicité et communication	49 100	<b>16 323</b>	8 708
Fournitures et approvisionnements	34 750	<b>12 691</b>	17 519
Frais de formation	13 000	<b>3 949</b>	8 019
Frais financiers	1 100	<b>546</b>	505
Frais de représentation	3 915	<b>537</b>	1 876
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		<b>147</b>	154
	<u>1 222 653</u>	<u><b>888 042</b></u>	<u>753 013</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	(250 653)	<b>88 665</b>	379 288
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI</b>	428 640	<b>428 640</b>	71 122
<b>REDRESSEMENT (NOTE 3)</b>		-	(21 770)
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ</b>	428 640	<b>428 640</b>	49 352
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>177 987</u>	<u><b>517 305</b></u>	<u>428 640</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2015

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>523 945</b>	380 101
Taxes à la consommation à recevoir	<b>38 260</b>	22 679
	<b>562 205</b>	402 780
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	<b>124 032</b>	56 130
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>438 173</b>	346 650
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 6)	<b>70 419</b>	75 636
Charges payées d'avance	<b>8 713</b>	6 354
	<b>79 132</b>	81 990
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<b>517 305</b>	428 640
Obligations contractuelles (note 10)		

45

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. François Biron,  
président du conseil d'administration



M. Donald Bhérier,  
président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	<b>2015 BUDGET</b>	<b>2015 RÉEL</b>	<b>2014 RÉEL REDRESSÉ (NOTE 3)</b>
	\$	\$	\$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	(250 653)	<b>88 665</b>	379 288
Amortissement des immobilisations corporelles	35 000	<b>26 656</b>	29 328
Acquisition d'immobilisations corporelles		<b>(21 735)</b>	(4 827)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles		<b>150</b>	300
Pertes à la disposition d'immobilisations corporelles		<b>147</b>	154
	<u>35 000</u>	<u><b>5 218</b></u>	<u>24 955</u>
Variation de charges payées d'avance		<b>(2 360)</b>	(2 635)
<b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b>	(215 653)	<b>91 523</b>	401 608
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>346 650</u>	<u><b>346 650</b></u>	<u>(54 958)</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>130 997</u>	<u><b>438 173</b></u>	<u>346 650</u>

46

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	<b>2015</b>	2014 REDRESSÉ (NOTE 3)
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel de l'exercice	88 665	379 288
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 656	29 328
Pertes à la disposition d'immobilisations corporelles	147	154
	<b>115 468</b>	408 770
Variation des actifs et des passifs :		
Taxes à la consommation à recevoir	(15 581)	(10 398)
Créditeurs et charges à payer	67 902	(22 716)
Charges payées d'avance	(2 360)	(2 635)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>165 429</b>	373 021
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 735)	(4 827)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	150	300
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(21 585)</b>	(4 527)
<b>Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>143 844</b>	368 494
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>380 101</b>	11 607
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>523 945</b>	380 101

47

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1 — CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'Institut des mines (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

### PLUS PARTICULIÈREMENT, SA MISSION CONSISTE À :

- 1 — coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- 2 — estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- 3 — soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- 4 — participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

## 2 — PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les états financiers comprennent des éléments d'actifs financiers et de passif financiers. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créiteurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

## 2

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus, y compris les gains, doivent être constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les gains sont généralement constatés dans l'état des résultats au moment de leur réalisation.

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent du solde bancaire et du découvert bancaire lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre la disponibilité et le découvert.

### PASSIFS

#### Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

## 2 — PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

## 3 — REDRESSEMENT

Les présents états financiers incluent un ajustement aux états financiers précédemment émis. L'Institut a redressé certains postes de l'exercice 2014 afin de comptabiliser rétroactivement une provision pour allocation de transition du personnel de la haute direction.

Cette allocation de 34 395 \$ a été versée au cours de l'exercice 2014. La décision d'octroyer cette allocation avait été prise en juin 2010, ainsi l'Institut aurait dû avoir un passif totalisant 21 770 \$ relatif à cette allocation au 31 mars 2013.

Cet ajustement appliqué de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes des états financiers suivants :

2014

\$

### État des résultats et de l'excédent cumulé

Traitement et avantages sociaux	(21 770)
Excédent annuel	21 770
Excédent cumulé au début de l'exercice	(21 770)

### État de la variation des actifs financiers nets

Dette nette au début de l'exercice	21 770
------------------------------------	--------

## 4 — CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	\$	\$
Fournisseurs	47 501	7 538
Traitements	45 520	43 383
Avantages sociaux	31 011	5 209
	<b>124 032</b>	<b>56 130</b>

## 5 — MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2014) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2015, le taux est de 8,35 % (2014 : 8,5 %) et le solde est de 596 \$ (2014 : 16 \$).

## 6 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	ÉQUIPEMENT DE BUREAU	MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS	2015
	\$	\$	\$	\$
<b>COÛT</b>				
Solde au début	77 076	22 390	45 773	145 239
Acquisition	18 640	2 095	1 000	21 735
Disposition	-	(435)	-	(435)
Solde à la fin	95 716	24 050	46 773	166 539
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
Solde au début	29 132	11 810	28 661	69 603
Amortissement de l'exercice	11 624	4 740	10 291	26 655
Disposition	-	(138)	-	(138)
Solde à la fin	40 756	16 412	38 952	96 120
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>54 960</b>	<b>7 638</b>	<b>7 821</b>	<b>70 419</b>

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	ÉQUIPEMENT DE BUREAU	MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS	2014
	\$	\$	\$	\$
<b>COÛT</b>				
Solde au début	77 076	21 155	43 544	141 775
Acquisition	-	1 235	3 592	4 827
Disposition	-	-	(1 363)	(1 363)
Solde à la fin	77 076	22 390	45 773	145 239
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
Solde au début	18 121	7 532	15 531	41 184
Amortissement de l'exercice	11 011	4 278	14 039	29 328
Disposition	-	-	(909)	(909)
Solde à la fin	29 132	11 810	28 661	69 603
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>47 944</b>	<b>10 580</b>	<b>17 112</b>	<b>75 636</b>

## 7

## AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

## RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de cotisation pour le RRAS est de 14,38 % (14,38 % en 2014).

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE-RRAS de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE-RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 41 775 \$ (2014 : 16 332 \$).

Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

## 8

GESTION DES RISQUES LIÉS  
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

## Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

## Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Le principal actif financier de l'Institut qui est exposé au risque de crédit comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Au 31 mars 2015, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

## 8

**GESTION DES RISQUES LIÉS  
AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les crédettes et les charges à payer sont payables moins de 30 jours suivant la date de facturation.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2015, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde de la marge de crédit est de 596 \$.

## 9 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu une prestation de services sans contrepartie de la part d'un apparenté au cours de l'exercice. L'estimation des services concernés se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 9 852 \$ par année, l'entretien ménager d'une valeur de 1 117 \$ par année et de services informatiques pour une valeur de 3 600 \$ par année.

L'obligation contractuelle de l'Institut envers l'apparenté est d'une année, à moins d'un préavis de 120 jours avant le 31 mars de l'exercice en cours.

## 10 — OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 199 283 \$ et échéant jusqu'en mars 2017. Les versements pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

**2016 : 140 772 \$**  
**2017 : 58 511 \$**

# LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines est en annexe du présent rapport et a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM 1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au [www.inmq.gouv.qc.ca](http://www.inmq.gouv.qc.ca).

Il est important de noter qu'aucune irrégularité ni aucun manquement n'a été observé depuis l'entrée en fonction de chacun des membres du conseil d'administration quant aux règles édictées dans ce règlement.

## LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le respect de la Loi, l'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur le rôle de l'Institut et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverse information d'intérêt public.

Aucune demande d'accès aux documents n'a été adressée à l'Institut durant l'année 2014-2015.

Pour faire suite au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, l'Institut propose une nouvelle section nommée « Transparence » sur son site Web afin de faciliter l'accès à l'information concernant l'organisation.

## LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'Institut est assujéti à la Loi sur l'administration publique et il s'acquitte régulièrement de ses obligations envers le gouvernement par la production de rapports tant pour la reddition de comptes de la gestion financière que pour l'administration de l'ensemble de ses activités.

## LOI SUR LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Office québécois de la langue française a décerné le 20 février 2015 un certificat attestant que l'Institut national des mines se conforme aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'Administration.

## LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Comme il a été demandé par le Secrétariat du Conseil du trésor, voici la réédition de comptes pour les organismes publics non assujettis à la Loi sur la fonction publique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015.

### RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 MARS 2015

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015
1 – Personnel d'encadrement	384	0		1
2 – Personnel professionnel	896	0		2
3 – Personnel infirmier	-	-		
4 – Personnel enseignant	-	-		
5 – Personnel du bureau technicien et assimilé	448	0		1
6 – Agents de la paix	-	-		
7 – Ouvriers, personnel d'entretien et de service	-	-		
8 – Étudiants et stagiaires	-	-		
Total	1728	0		4
Total en ETC	0,94	0		

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1 — Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
- 2 — Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant le président-directeur général et la ou le secrétaire d'assemblée.

## PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

### SECTION 1 : RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 3 — Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.  
  
Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, reproduite à l'annexe I.
- 4 — La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
- 5 — Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

## SECTION 2 : EXERCICE DE LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR

- 6** — Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

- 7** — Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence sur une décision à prendre ou une action à poser.

- 8** — Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.

- 9** — Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

## SECTION 3 : DISCRÉTION ET RÉSERVE

- 10** — Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

- 11** — Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

- 12** — Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

- 13** — Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

## SECTION 4 : HONNÊTETÉ ET INDÉPENDANCE

**14** – Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

**15** – Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

**16** – Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fasse état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.

**17** – Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.

**18** – Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

**19** – Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

**20** – Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

**21** – Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

**22-** Le président-directeur général de l'Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

**23-** Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.

## SECTION 5 : APRÈS-MANDAT

**24-** Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.

**25-** Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est partie et sur laquelle il détient de l'information non dévoilée au public.

Les membres du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

**26-** Le président du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Institut et informe l'autorité compétente visée à l'article 29 des cas de manquement.

## ACTIVITÉS POLITIQUES

- 27** – Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de l'Institut qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

## PROCESSUS DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS

- 28** – Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit à l'annexe II attestant qu'il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu'il s'engage à les respecter. La signature de l'attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent code.

- 29** – Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

- 30** – Le membre du conseil d'administration de l'Institut à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente en vue de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

- 31** – L'autorité compétente fait part au membre du conseil d'administration de l'Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

- 32** – Sur conclusion que le membre du conseil d'administration de l'Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.

- 33** – La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d'administration de l'Institut est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

- 34** – Toute sanction imposée à un membre du conseil d'administration de l'Institut doit être écrite et motivée.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

- 35** – Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.



# ANNEXE I DU RÉGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

## DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

(21 novembre 2002, Assemblée nationale, document sessionnel  
n° 1598-20021121)

L'administration publique est appelée à accomplir une mission d'intérêt public en raison des services importants qu'elle doit rendre à la population du Québec et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité.

Cette mission, l'administration publique doit la remplir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

C'est pourquoi la Loi sur la fonction publique reflète de telles valeurs lorsqu'elle édicte des normes de comportement telles que l'assiduité, la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité, l'impartialité, la neutralité, la discrétion et la réserve. Il en est de même de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, qui prévoit l'imposition de normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs publics.

Ces valeurs prennent une importance accrue en raison de l'autonomie d'action, de l'imputabilité, de la transparence et de la primauté des services aux citoyens réaffirmées par la Loi sur l'administration publique.

La qualité des services aux citoyens et la poursuite de l'intérêt public interpellent donc au plus haut point tous les membres de l'administration publique québécoise, qu'il s'agisse de ses dirigeants, de ses fonctionnaires ou de ses autres employés. Elles orientent la façon de concevoir la relation entre l'administration publique et les citoyens.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et dont il convient d'affirmer les plus fondamentales.

## COMPÉTENCE

Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

## IMPARTIALITÉ

Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considération partisane.

## INTÉGRITÉ

Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

## LOYAUTÉ

Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de celle-ci auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

## RESPECT

Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

*Institut national  
des mines*

Québec 

